

N° 129/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

Objet de la délibération :

Réseau de chaleur Amancey :
Nouveaux tarifs et règlement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-six septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Meroy Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à
- Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC
Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN,
- Excusé(e)** Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY
Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le réseau de chaleur dessert 28 abonnés sur la commune d'Amancey, il est encadré par un règlement de service relatif « à la production et à la distribution de chaleur », Vu le règlement de service entré en vigueur par délibération du 26 mai 2015 par l'ex CCALL, gestionnaire à l'époque, et arrivant à échéance,

Il convient de renouveler ce règlement de service qui prévoit certaines modifications comme une révision des tarifs à la hausse et des révisions de prix pour le fioul et les plaquettes forestières.

Par ailleurs, la durée de ce règlement est portée à 8 ans, renouvelable une fois pour une durée de cinq ans.

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le règlement de service en annexe pour une durée de huit ans renouvelable cinq ans et l'application des nouveaux tarifs comme suit :

R1 Consommation : 79,25 € TTC/MWH
75,12 € HT/MWH

R2 Abonnement : 61,32 € TTC/KW/AN
58,12 € HT/KW/AN RÉPARTI SUR 10 MOIS
5,812 € HT/KW MENSUEL

Fait et délibéré en séance, le 26/09/2022
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président